



A la découverte du tissu sanitaire
de Seine-et-Marne
Samedi 12 juin 2010

www.soignereniledefrance.org

La permanence des soins en ville en Seine-et-Marne

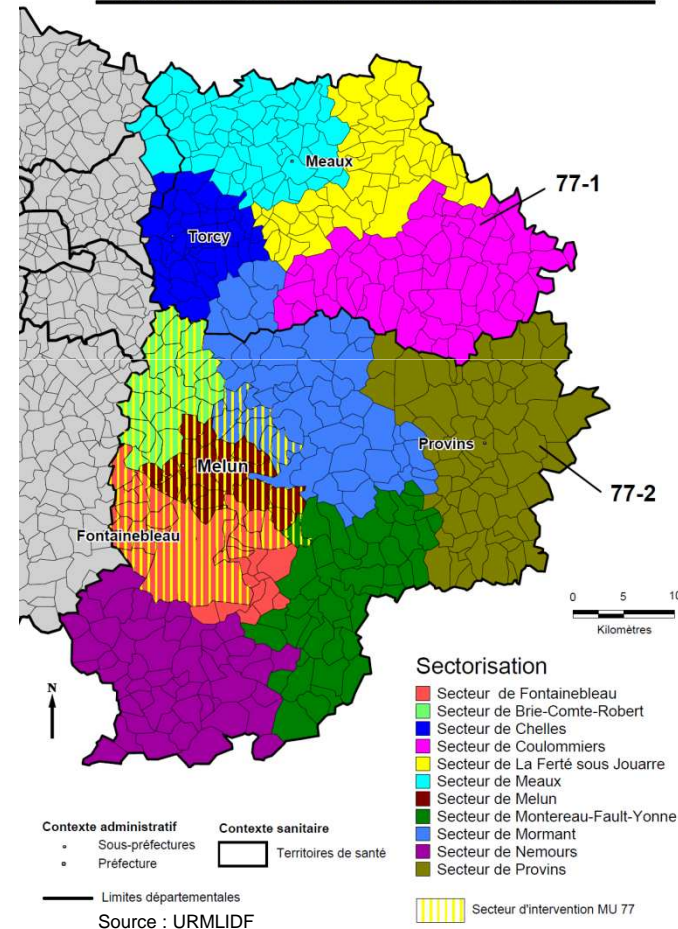
Dr Yves Rigal - Elu URML Ile-de-France

- Grève des gardes en 2002 : la permanence des soins ambulatoire est alors définie comme une mission d'intérêt général, puis de service public (loi HPST), basée sur le volontariat, avec, en cas d'échec, la possibilité par le préfet de procéder à des réquisitions
- Création de rémunérations spécifiques, d'une sur-sectorisation et de nouvelles modalités d'exercice comme les maisons médicales de garde
- Décret à venir : la région sera découpée en territoires de PDS sur décision du directeur général de l'ARS
- Acteurs : Médecins libéraux, Conseil de l'Ordre, URPS

Etat des lieux de la PDS en Seine et Marne nord

- 11 secteurs de garde dont **4 en 77 Nord**
- Pas de sur-sectorisation en nuit profonde
- Points fixes : un cabinet de consultation de SOS médecins à Meaux fonctionnant comme une MMG
- Effecteurs mobiles : SOS médecins couvre 74 communes (dont 13 déficitaires).

Sectorisation de la PdS en Seine-et-Marne



Etat des lieux de la PDS en Seine et Marne nord

- En 2009, 15 à 17 régulateurs médecins libéraux au centre 15 à Melun
- Un certain nombre de médecins continuent à effectuer des actes de nuit ou de week-end, surtout dans la partie est du département
- L'arrêté en vigueur concerne la définition en statut de PDS des samedis après-midi et des jours fériés
- Erosion du volontariat : 5% de médecins volontaires en 2008

- Définir les besoins en tenant compte des impératifs démographiques, géographiques et économiques
- Garantir l'accès aux soins
- Améliorer les coordinations ville/hôpital
- Compter sur la compréhension et la collaboration de tous les acteurs concernés